

Porter à connaissance

Syndicat des Eaux du Blayais – Alimentation en Eau Potable

SCOT Cubzaguais Nord Gironde

Le Syndicat des Eaux du Blayais est un Syndicat Mixte qui exerce la compétence alimentation en eau potable pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des communes membres suivants :

- La Communauté de Communes de Blaye représentant les communes de : Berson, Campugnan, Cars, Fours, Générac, Plassac, St Christoly de Blaye, St Genès de Blaye, St Gurons d'Aiguevives, St Martin Lacaussade, St Paul, Saugon,
- La Communauté de Communes de l'Estuaire représentant les communes de : Anglade, Braud et St Louis, Cartelègue, Etauliers, Eyrans, Mazion, Pleine Selve, Reignac, St Androny, St Aubin de Blaye, St Ciers sur Gironde, St Palais, St Seurin de Cursac, Val de Livenne,
- Les communes de : Civrac de Blaye, Donnezac, Laruscade, St Mariens, St Savin, St Yzan de Soudiac.

Le Syndicat des Eaux du Blayais dessert 39 916 habitants et 20 407 abonnés au service d'eau potable selon les données de 2023. Le Syndicat dispose de 5 stations de production d'eau potable, 5 réservoirs sur tour et 964 kms de réseaux d'eau potable au total. Le périmètre du Syndicat des Eaux du Blayais est présenté sur la carte ci-dessous :



Les communes faisant parties du Syndicat des Eaux du Blayais et intégrées dans le périmètre du SCOT Cubzaguais Nord Gironde sont les suivantes : Civrac de Blaye, Donnezac, Laruscade, Saint Mariens, Saint-Savin et Saint Yzan de Soudiac.

Les communes de Civrac de Blaye, Laruscade, Saint Mariens et Saint Yzan de Soudiac sont alimentées par les stations de St Savin et Pugnac. La commune de St Savin est alimentée par les stations de St Savin, Pugnac et Etauliers pour sa partie nord. La commune de Donnezac est alimentée par la station d'Etauliers. De plus, des transferts d'eau du Nord vers le Sud permettent d'alimenter une part des volumes consommés par les six communes depuis la station d'Etauliers.

La carte présentant les zones d'alimentation par station de production d'eau potable du Syndicat est transmise en annexe. Les réseaux du Syndicat étant maillés, ces alimentations peuvent être adaptées dans le temps en fonction des travaux, des modifications de fonctionnement, des besoins en eau des secteurs, etc...

Sur le périmètre du SCoT Cubzaguais Nord Gironde, le Syndicat des Eaux du Blayais dessert en eau potable 6 communes sur 32 soit 12 192 habitants (selon les données INSEE au 01/01/2024) et 5 609 abonnés au service de l'eau potable en 2023. Cela représente 30 % du nombre d'habitants et 27 % du nombre d'abonnés desservis par le Syndicat des Eaux du Blayais sur le périmètre du SCoT Cubzaguais Nord Gironde.

Nombre d'abonnés au Syndicat de 2019 à 2023 :

CDC	Communes	Nombre abonnés au 31/12/2019	Nombre abonnés au 31/12/2020	Nombre abonnés au 31/12/2021	Nombre abonnés au 31/12/2022	Nombre abonnés au 31/12/2023
		Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
CDC LNG	CIVRAC DE BLAYE	357	361	369	376	385
	DONNEZAC	460	459	460	463	466
	LARUSCADE	1 142	1 155	1 185	1 221	1 229
	SAINT MARIENS	674	688	701	716	731
	SAINT SAVIN	1 421	1 437	1 475	1 581	1 606
	SAINT YZAN DE SOUDIAC	1 124	1 150	1 169	1 189	1 192
SCOT CUBZAGUAIS NORD GIRONDE		5 178	5 250	5 359	5 546	5 609
TOTAL SYNDICAT		19 390	19 549	19 859	20 272	20 407

Sur les 6 communes, les volumes d'eau potable consommés en 2023 s'élèvent à 557 478 m³ avec une moyenne de 569 938 m³ entre 2019 et 2023 ce qui représente 28 % des volumes consommés du Syndicat. Pour les volumes prélevés, si on considère la même proportion que les volumes consommés d'environ 28 %, les volumes prélevés pour les 6 communes sont estimés à environ 760 000 m³/an.

Les volumes consommés par commune de 2019 à 2023 sont les suivants :

CDC	Communes	Volumes consommés en 2019	Volumes consommés en 2020	Volumes consommés en 2021	Volumes consommés en 2022	Volumes consommés en 2023
		m ³ /an				
CDC LNG	CIVRAC DE BLINE	43 481	42 990	51 579	43 636	42 836
	DONNEZAC	43 223	45 120	42 710	43 130	51 842
	LARUSCADE	117 174	142 723	127 504	137 506	109 963
	SAINT MARIENS	79 113	79 689	84 758	91 516	87 027
	SAINT SAVIN	144 087	161 508	169 988	178 055	171 255
	SAINT YZAN DE SOUDIAC	105 901	110 387	101 027	105 407	94 555
SCOT CUBZAGUAIS NORD GIRONDE		532 979	582 417	577 566	599 250	557 478
TOTAL SYNDICAT		1 973 879	2 043 168	2 055 766	2 175 645	2 079 450

Sur le périmètre du Syndicat des Eaux du Blayais, la ressource en eau potable est assurée par des prélèvements dans la nappe souterraine de l'Eocène Centre et Nord par l'intermédiaire de six forages et deux puits. Chaque point de captage est doté d'un arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique sur la dérivation des eaux, l'instauration des périmètres de protection et portant autorisation sur le prélèvement et la distribution au public de l'eau destinée à la consommation humaine :

- Forage d'Etauliers « La Comteau 3 » : Arrêté préfectoral du 04 février 1993
- Forage de Berson « La Charonne » : Arrêté préfectoral du 10 janvier 1995
- Forage de Pugnac « Saint Urbain 2 » : Arrêté préfectoral N°E2007/18/5 du 14/12/2007
- Forage de St Savin « Pas de l'Ane » : Arrêté préfectoral N°E2007/18/2 du 14/12/2007
- Forage d'Etauliers « L'Enclouse 2 bis » : Arrêté préfectoral N°E2007/18/1 du 14/12/2007
- Forage St Ciers/Gironde « Pas de Gourbeuil » : Arrêté préfectoral N°E2007/18/4 du 14/12/2007
- Puits St Ciers/Gironde « Pas de Gourbeuil 1 et 2 » : Arrêté préfectoral N°E2007/18/3 du 14/12/2007
- Ensemble des captages : Arrêté préfectoral N°SEN 2022/08/05-101 du 26 décembre 2022 portant révision de l'autorisation globale des prélèvements par unité de Gestion du SAGE Nappes Profondes pour les ouvrages du Syndicat des Eaux du Blayais.

Ces arrêtés doivent être pris en compte et intégrés dans les documents d'urbanisme des collectivités. Les servitudes prévues dans les arrêtés doivent également être transcris dans les documents d'urbanisme des communes concernées par les périmètres de protection avec un document graphique.

Pour le Syndicat des Eaux du Blayais, la ressource en eau potable est assurée par des prélevements dans les nappes souterraines de :

- L'Eocène Nord pour les forages de St Ciers sur Gironde, Etauliers et St Savin situés en unité de gestion non déficitaire
- L'Eocène Centre pour les forages de Berson et Pugnac situés en unité de gestion déficitaire.

Les volumes prélevés par forages de 2019 à 2023 sont les suivants :

Communes	Nom du captage	Volumes prélevés en m ³ /an				
		2019	2020	2021	2022	2023
BERSON	Pinet Charonne	471 143	550 298	458 052	357 166	372 368
PUGNAC	St Urbain 2	366 119	362 360	324 350	380 151	390 076
Sous Total Eocène Centre		837 262	912 658	782 402	737 317	762 444
ST SAVIN	Le Pas de l'Ane	355 178	352 558	332 719	374 396	378 375
ETAULIERS	Enclouse 2	455 319	540 006	599 299	720 013	688 681
ETAULIERS	La Comteau 3	397 117	378 153	428 884	517 590	482 061
ST CIERS / GIRONDE	Le Pas de Gourbeuil	250 302	191 016	209 481	204 040	189 568
ST CIERS / GIRONDE	Puits 1	97 477	135 665	147 458	176 263	172 782
ST CIERS / GIRONDE	Puits 2	155 630	121 265	157 041	168 935	205 599
Sous Total Eocène Nord		1 711 023	1 718 663	1 874 882	2 161 237	2 117 066
TOTAL		2 548 285	2 631 321	2 657 284	2 898 554	2 879 510

La production de ces forages est mutualisée à l'échelle de la totalité des abonnés du Syndicat.

Afin de respecter les dispositions du SAGE Nappes Profondes de Gironde et limiter les prélevements dans la nappe de l'Eocène Centre déficitaire au niveau des stations de production d'eau potable de Berson et Pugnac, le Syndicat assure des transferts d'eau des forages du Nord, situés en zone non déficitaire et disposant de réserves, vers les forages du Sud du Syndicat. De même, des transferts d'eau sont effectués depuis la zone de distribution de la station d'Etauliers vers la zone Sud-Est du Syndicat.

Les caractéristiques du service d'eau potable du Syndicat de 2019 à 2023 sont les suivantes :

Années	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'abonnés	19 390	19 549	19 859	20 272	20 407
Linéaire de réseau (km)	958,9	959,1	960,5	962,2	964,7
Volumes prélevés en m ³	2 548 285	2 631 321	2 657 284	2 898 554	2 879 510
Volumes produits en m ³	2 484 787	2 568 363	2 598 661	2 787 958	2 689 330
Volumes consommés par les abonnés en m ³	1 973 879	2 043 168	2 055 766	2 175 644	2 079 450
Rendement réseau (%)	83,4	83,3	82,8	81,8	80,9
Indice linéaire de pertes (m ³ /j/km)	1,18	1,22	1,27	1,45	1,46

Dans la phase actuelle de travaux, leur réalisation en augmentant la fiabilité du réseau amène un report de casses sur les secteurs fragiles ne permettant pas temporairement d'avoir des résultats favorables.

Dans le cadre de l'actualisation de l'étude diagnostique du système d'alimentation en eau potable en cours, un bilan besoins-ressources a été réalisé en état actuel et futur. La méthode retenue est basée sur l'évolution future avec les taux indiqués par les SCOTs Haute Gironde Blaye Estuaire et Cubzaguais Nord Gironde.

Résultats bilan besoins-ressources : taux évolution fixés par les SCOTs

Ressources	Débit autorisés (m ³ /an)	RAD 2022		2025		2030		2035		2040			
		Besoin annuel (m ³ /an)	Besoin annuel / débit autorisé	Bilan annuel moyen	Besoin annuel (m ³ /an)	Besoin annuel / débit autorisé	Bilan annuel moyen	Besoin annuel (m ³ /an)	Besoin annuel / débit autorisé	Bilan annuel moyen	Besoin annuel (m ³ /an)	Besoin annuel / débit autorisé	Bilan annuel moyen
Eocène nord	2 550 000	2 161 237	85%	Équilibré	2 185 188	86%	Équilibré	2 241 398	88%	Équilibré	2 341 693	92%	Limité
Eocène centre	950 000	737 317	78%	Excédentaire	745 488	78%	Excédentaire	764 664	80%	Équilibré	798 881	84%	Équilibré
UDI Blayais (m ³ /an)	3 130 000	2 898 554	93%	Limité	2 930 676	94%	Limité	3 006 063	96%	Limité	3 140 574	100%	Déficitaire

Les résultats indiquent que pour les deux ressources Eocène Nord et Eocène Centre, les besoins seront proches mais inférieurs à la limite autorisée en 2040. Le respect du prélèvement par nappe est cohérent avec les besoins identifiés.

Pour l'autorisation globale du Syndicat de 3 130 000 m³ /an, les besoins estimés seront supérieurs à partir de 2035. Malgré les politiques d'économies d'eau au niveau du Syndicat et par les consommateurs, une révision de l'autorisation globale de prélèvement du Syndicat semble nécessaire à compter de 2035.

Par ailleurs, les actions identifiées du SAGE « Nappes Profondes » de Gironde concernant les économies d'eau et l'optimisation des usages sont :

- La réduction des pertes dans les réseaux de distribution d'eau potable
- Les économies d'eau et la maîtrise des consommations

Les principales mesures prises par le Syndicat des Eaux du Blayais afin de réduire les pertes, réaliser des économies d'eau et maîtriser les consommations d'eau potable sont :

- le renouvellement annuel de réseaux anciens à l'origine de casses et de fuites afin de réduire les pertes en eau et améliorer la desserte en eau potable. Le Syndicat des Eaux du Blayais renouvelle en moyenne 5 kms de réseau d'eau potable par an avec un objectif d'augmenter le linéaire annuel renouvelé.
- Le suivi de la sectorisation du réseau avec les 24 secteurs télésurveillés permettant d'identifier et de prioriser les secteurs ayant des niveaux de pertes élevés. La réalisation des campagnes de recherches de fuites en lien avec les résultats de la sectorisation du réseau.
- La modulation de pression afin de réduire les casses et les volumes de fuites sur le réseau.
- La détermination des objectifs de rendement primaire du réseau et d'Indice linéaire de pertes fixés dans le contrat de délégation de service public : augmentation progressive du rendement primaire et diminution de l'Indice Linéaire de Pertes pour atteindre en 2033 un rendement primaire de 84,5% et un Indice Linéaire de Pertes de 0,91 m³/km/j.
- Le déploiement de la télérélève des compteurs des abonnés du Syndicat. Elle permet d'assurer un suivi et de maîtriser la consommation d'eau potable à la fois pour les abonnés, le Syndicat et l'exploitant. Les abonnés sont alertés en cas de surconsommation et de suspicion de fuite après compteur permettant ainsi que réduire les fuites chez les abonnés publics, économiques et particuliers et leur permet également de maîtriser leur consommation d'eau potable. Pour la collectivité, elle assure un suivi plus précis des performances du réseau et du rendement par secteur. La mise en place de la télérélève est un outil important de suivi qui va permettre aux collectivités et acteurs économiques d'agir pour diminuer les consommations excessives et réduire celles liées à des fuites non identifiées. Les volumes dégrévés dans le cadre de la loi Warsmann uniquement pour les abonnés particuliers s'élèvent à 33 000 m³/an en moyenne sur les trois dernières années représentant 1,6 % des volumes consommés.
- Le réseau d'eau potable n'ayant pas vocation à assurer la couverture du risque incendie, le Syndicat des Eaux du Blayais n'autorise pas la pose de nouveau hydrant sur le réseau d'eau potable afin de limiter les perturbations du réseau et les pertes en eau. Les pétitionnaires doivent examiner d'autres solutions et mettre en place des ressources de substitution pour assurer la couverture du risque incendie : points d'eau naturels, réseaux d'irrigation, citernes ou bâches, etc... Par ailleurs, certains des réseaux d'eau potable actuels ont été surdimensionnés pour assurer la couverture du risque incendie. A l'occasion du renouvellement du réseau, celui-ci sera dimensionné au vu des seuls besoins en eau potable, la couverture du risque incendie existant sera recherchée en ayant recours à une autre ressource en eau non potable ou par la mise en place de bâche dont l'utilisation ne perturbe pas le réseau.

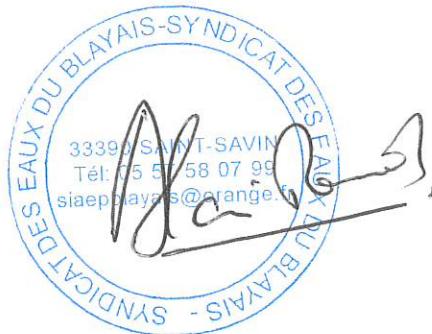
Afin de respecter les dispositions du SAGE Nappes Profondes de Gironde et limiter les prélevements dans la nappe de l'Eocène Centre déficitaire au niveau des stations de production d'eau potable de Berson et Pugnac, le Syndicat poursuivra les transferts d'eau des forages du Nord, situés en zone non déficitaire vers les forages du Sud du Syndicat.

De même, des transferts d'eau seront poursuivis depuis la zone de distribution de la station d'Etauliers vers la zone Sud-Est du Syndicat afin de répondre aux besoins en eau sur cette zone.

De ce fait, pour répondre à la demande future le Syndicat privilégiera la nappe de l'Eocène Nord à travers la réalisation de transferts d'eau du Nord vers le Sud du Syndicat afin de limiter les prélevements dans la nappe de l'Eocène Centre.

La réponse globale pour les différents territoires du SCOT dépendra d'une réflexion coordonnée des trois Syndicats d'eau concernés quant à la mobilisation de ressources de substitution. Le Syndicat des Eaux du Blayais participera à cette démarche nécessaire pour que les solutions trouvées puissent être mutualisées.

Le Président,
Alain RENARD.



Pièces jointes :

- Carte zones d'alimentation par station
- Carte d'alimentation par diamètre des canalisations



Carte d'alimentation par tranche des汗酸度

Format 20



Légende

- Ø inconnu
 - < 60 mm
 - > 60 et < 100 mm
 - > 100 et < 150 mm
 - > 150 mm